

(1)

( N° 106. )

---

## Chambre des Représentants.

---

SÉANCE DU 25 MARS 1879.

---

Nouveaux crédits provisoires à valoir sur les Budgets de dépenses de l'exercice 1879 (1).

---

### RAPPORT

FAIT, AU NOM DE LA COMMISSION (2), PAR M. DEMEUR.

---

MESSIEURS,

Dans la séance du 19 de ce mois, M. le Ministre des Finances a déposé un projet de loi portant allocation de nouveaux crédits provisoires, à valoir sur les Budgets de dépenses de l'exercice courant, et la Chambre a renvoyé ce projet à une commission spéciale composée des membres de la section centrale qui a examiné le Budget des Voies et Moyens de l'exercice.

Ces crédits s'élèvent ensemble à 25,250,000 francs.

Ils sont demandés pour les Ministères des Affaires Étrangères, de l'Intérieur, de l'Instruction publique et de la Guerre, dont les Budgets, récemment votés par la Chambre, sont soumis à l'examen du Sénat, et pour le Ministère des Travaux publics, dont le Budget est en cours de discussion.

En récapitulant les crédits ouverts pour les six Budgets de dépenses que la Législature a adoptés, ceux ouverts pour les quatre Budgets de dépenses votés jusqu'à présent par la Chambre seule et ceux qui sont demandés pour le Ministère des Travaux publics, la commission constate que l'ensemble des crédits budgétaires de l'exercice 1879 s'élèvera à la somme

---

(1) Projet de loi, n° 102.

(2) La commission était composée de MM. DE WAEL, *président*, SABATIER, LESCARTS, DEMEUR, HOUTART, LE HARDY DE BEAULIEU et WASHER.

de . . . . . fr. (1) 274,168,667 80  
 tandis que le Budget des recettes de l'exercice n'a été évalué, par la loi du 26 décembre dernier, qu'à la somme de . . . . . 264,433,260 »

De telle sorte que les dépenses présumées dépassent les évaluations des recettes d'une somme de . . . fr. 9,733,407 80

En conséquence, si les recettes réelles de l'exercice 1879 concordent avec les évaluations du Budget des Voies et Moyens, et si, d'autre part, les crédits supplémentaires ne dépassent pas la portion des crédits qui restera sans emploi, le déficit de l'exercice sera d'environ dix millions de francs.

La commission croit devoir signaler cette situation, que la section centrale chargée de l'examen du Budget des Voies et Moyens n'a pas été à même de constater, à raison de l'inexactitude des Budgets primitivement soumis à la Chambre.

La commission, tout en renouvelant le vœu que la nécessité de recourir à des crédits provisoires ne se reproduise pas dans le cours des exercices ultérieurs, vous propose, à l'unanimité, l'adoption du projet de loi.

*Le Rapporteur,*

A. DEMEUR.

*Le Président,*

LÉOPOLD DE WAEL.

(1) Cette somme se décompose comme il suit :

Budget de la Dette publique . . . . . fr.	79,990,229 22
— des Dotations . . . . .	4,699,478 »
— des Affaires Étrangères . . . . .	2,075,110 »
— de la Guerre. . . . .	44,040,000 »
— de la Gendarmerie. . . . .	3,410,000 »
— de la Justice . . . . .	13,901,169 »
— des Non-Valcurs et Remboursements . . . . .	1,187,000 »
— des Finances . . . . .	13,242,110 »
— de l'Intérieur . . . . .	9,306,275 38
— de l'Instruction publique. . . . .	14,254,599 »
— des Travaux publics . . . . .	84,064,702 »
<b>Total des Budgets de dépenses . fr.</b>	<b>274,168,667 80</b>